

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

"DEVINCI RUN"

VENDREDI 05 AVRIL 2024

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La DeVinci Run est organisée par le Pôle Léonard de Vinci par le biais du Département des Sports.

ARTICLE 2 : EPREUVE

Cette épreuve comprend une course de 5km et une course de 10km chronométrées ouverte à tous. Une marche de 2,5 km non chronométrée. Le Départ est fixé à 12h05 pour la marche et à 12h15 pour les deux courses, les personnes effectueront 2 boucles dans le parc André Malraux pour le 5km et 4 pour le 10km, une pour la marche. Le départ s'effectuera sur la piste du stade Jean Guimier. Le parcours sera balisé et des signaleurs seront postés à différentes intersections pour éviter tout litige.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

La course est ouverte aux étudiants, aux salariés du Pôle Léonard de Vinci, et aux personnes externes (étudiants d'autres écoles, entreprises, alumni, ...). Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

ARTICLE 4 : AUTORISATIONS

Tous les coureurs doivent fournir un certificat médical à l'inscription. Le certificat médical doit comporter la mention « **non contre-indication à la course à pied en compétition** » et doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve. Le certificat est à déposer sur la plateforme en ligne ou à ramener le jour de la course. **Dérogation** : La licence FFSU, la licence d'athlétisme, PassRunning, Ufolep (mul-tisport en compétition), FFtri en cours de l'année font office de certificat médical. Pour les autres types de licences elles seront validées ou non par l'organisateur. Pour les personnes n'étant pas en possession d'un certificat médical, une feuille de décharge de responsabilité sera à signer lors de la réception de votre dossard.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Par internet : Inscription sur le site sécurisé :

https://www.njuko.net/devinci-run2024/select_competition

Vous aurez la possibilité de télécharger le certificat médical lors de votre inscription en ligne.

ARTICLE 6 : TARIFS DE LA COURSE SOLIDAIRE

Tarif externe : 15€

Tarif adms du Pôle Léonard de Vinci : 13€ (sous réserve de présentation lors de l'inscription du badge salarié et utilisation du mail devinci)

Tarif étudiant (du Pôle Léonard de Vinci et externes) : 8€ (sous réserve de présentation lors de l'inscription de la carte étudiante et/ou mail devinci)

Le tarif est le même quel que soit le format choisi.

Ces tarifs ne comprennent pas la commission prise par le prestataire de la plateforme d'inscription.

L'argent récolté sera reversé à la fin de l'événement à la Fédération Française d'Handisport. Il sera utilisé pour l'achat de matériel sportif pour des personnes en situation de handicap.

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont les tarifs de base, si vous le souhaitez, vous pouvez effectuer un don supplémentaire. Celui-ci sera également reversé à la Fédération Française de d'Handisport.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les 3 et 4 avril de 9h30 à 17h en i401 au Bureau des Sports, puis de 11h à 11h45 sur place, au Stade Jean Guimier.

Veillez-vous munir d'au moins une pièce d'identité et d'une confirmation d'inscription et le cas échéant amener votre certificat médical.

ARTICLE 8 : DÉPART ET DÉROULÉ DE LA COURSE

Les marcheurs s'élanceront à 12h05, puis les deux courses commenceront en simultané à 12h15 précise. Un briefing sera réalisé au départ afin de rappeler le nombre de boucles à réaliser par les participants. Les dossards seront aussi facilement différenciables pour aider les signaleurs à diriger les coureurs. **Tout coureur ne respectant pas son nombre de boucles à effectuer sera disqualifié.**

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile selon un contrat conforme à la charte des courses sur route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir durant la manifestation sportive.

ARTICLE 10 : IMAGE

J'autorise expressément les organisations ainsi que les ayants-droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de la manifestation sur tous supports y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue autorisée par la loi.

ARTICLE 11 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est réalisé par la société Oxybol par puce électronique.

ARTICLE 12 : RAVITAILLEMENT

Ravitaillement possible en fin d'épreuve. Une Assistance médicale sera assurée par un prestataire. Sécurité assurée sur l'ensemble du parcours par les organisateurs.

ARTICLE 13 : RÉCOMPENSES

Pour les deux courses (5 et 10km) Une récompense sera attribuée aux 3 premières femmes étudiantes (du Pôle Léonard de Vinci et externes), aux 3 premiers hommes étudiants (du Pôle Léonard de Vinci et externes). Les 3 premières salariées/externes femmes et hommes seront également récompensés.

Plusieurs challenges avec un trophée sont mis en jeu :

- Trophée pour l'association du Pôle Léonard de Vinci la plus représentée
- Trophée pour l'école du Pôle Léonard de Vinci la plus représentée par son nombre d'étudiants
- Trophée pour le service du Pôle Léonard de Vinci le plus représenté
- Trophée pour l'école externe la plus représentée
- Trophée pour l'entreprise externe la plus représentée

ARTICLE 14 : ANNULATION

Dans le cas où l'épreuve viendrait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 15 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les conditions.